



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION SYRHANO**

27 mai 2014

Membres présents ou ayant donné un pouvoir

Personnes physiques

- A. COCHET
 - P. LARGE
 - M. LE STUM
 - H. PRIGENT
 - C. VOISIN
 - P. WENDER
- Représenté par H. PRIGENT

Personnes morales

- J.-L. BILLOËT
 - F. BONAVENTURE
 - A. BOUKHALFA
 - O. BRAND
 - P.-J. CANDAT
 - L. CHEVALIER
 - E. CRAYE
 - D. DARROY
 - V. DELMAS
 - C. DISPA
 - W. DUROCHER
 - F. FENDRICH
 - C. GALAP
 - D. GAMBIER
 - E. GOUNEL
 - V. HAMON
 - F. HÉDIN
 - C. HÉRAIL
 - K. HENRI
 - R. JOANNIC
 - S. JUMEL
 - L. LARDENOIS
 - S. LEBOURG
 - J. P. LECOQ
 - I. LIETTA
 - L. LOGIOU
 - N. MALEPLATE
 - J. OUF
 - C. OZKUL
 - P. PAREIGE
 - P. PARIS
 - D. PANCHEVRE
 - S. PIETTRE
 - R. POIX
 - D. PUECHBERTY
 - F. RAOUL-DUVAL
 - P. REGHEM
 - J. RITT
 - D. ROCHE
- INSA de Rouen, représenté par L. VASSEUR
 Fondation Nationale des Sciences Politiques,
 représenté par O. RONDEAU
 CORIA CNRS UMR 6614
 Centre Hospitalier Intercommunal Eure-Seine,
 représenté par H. PRIGENT
 CHU Rouen, représenté par G. BELLOIR
 CREFOR, représenté par Hervé PRIGENT
 ESIGELEC, représenté par R. VALLÉE
 Pôle Image Haute-Normandie, représenté par M. FUSSIEN
 AIR NORMAND, représentée par M. BOBBIA
 CESI, représentée par M. LE STUM
 CH Bernay, représenté par R. ROUILLARD
 Ecole d'Architecture de Normandie, représentée par B. DENEUVE
 CNED, représenté par Hervé PRIGENT
 Science Action HN, représenté par Hervé PRIGENT
 IDEFHI, représenté par A. BLONDEL
 CH Rouvray, représentée par V. SIMON
 INFOSAT
 CCI de Rouen, représenté par M. LE STUM
 Cité des Métiers, représenté par N.-E. LARGUET
 DGA Th, représenté par O. MÉNARD
 Ville de Dieppe, représenté par Dominique LEFEBVRE
 GIE DES 2 RIVES, représenté par M. LE STUM
 ESTRAN Cité de la Mer représenté par M. LE STUM
 Ville de Gonfreville-l'Orcher, représenté par F. PIMOR
 GCS TÉLÉSANTÉ
 IDS-MCI, représenté par A. CLÉMENT
 Institut de Formations par Alternance,
 représentée par J. MAUGENDRE
 CARDERE, représenté par K. LOKAY
 Université de Rouen, représenté par P. TAVERNIER
 Groupe de Physique des Matériaux, représenté par R. PATTE
 Groupe Hospitalier du Havre, représenté par M. PARAT
 A.R.L. Haute-Normandie, représenté par C. DURAND
 COBRA UMR 6014, représenté par M. LE STUM
 CROUS de Haute Normandie, représenté par N. LOUIS
 représenté par H. PRIGENT
 École de Management de Normandie,
 représenté par P. WENDER
 Université du Havre, représenté par P. LAGES DOS SANTOS
 SOGET, représenté par M. LE STUM
 ESITPA, représenté par F. PANTIN

- J. SAGIT ODI Normand, représentée par M. LE STUM
- C. SCHMIDT-LAINÉ Rectorat de l'académie de Rouen, représentée par J.-B. LETIQUE
- C. TERNAT L'Écrit Santé (journal Globules), représentée par P. WENDER
- P. TAVERNIER Université de Rouen DSI
- J.P. THOREZ AREHN, représenté par P. WENDER
- M. TRINITÉ Association CORIA, représenté par H. PRIGENT
- C. VOISIN CRT Informatique
- H. WULFRANC Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, représenté par P. WENDER

Personnes excusées

- L. BRIDE ADRESS
- P. COUTURIER CH Dieppe
- T. JOUENNE Labo. PBS UMR 6522
- S. JUILLIARD OPÉRA DE ROUEN
- N. MAYER-ROSSIGNOL CRHN
- N. MILLAN CH Rugles et CH Verneuil sur Avre
- N. ROULY CG76

Personnes invitées

- A. GILLES Ville de Gonfreville l'Orcher
- A. DE CADEVILLE Agence Régionale de Santé
- C. DEFER Conseil Régional de Basse-Normandie
- J. DELABY Conseil Régional de Haute-Normandie
- N. DELESTRE Université de Rouen - CRI
- I. DUCHATELLE Université de Caen
- P. DUCROT ENSICAEN
- G. EDOUARD CORIA
- J. GALLOT Normandie Université
- F. GIRAULT Université de Caen
- A. HOUDELETTE Normandie Université
- C. HOUSSIER Université de Rouen
- É. LACHEY Conseil Régional de Basse-Normandie
- P. LEFEBVRE ENSICAEN
- J. B. LESAGE Université de Rouen - CRI
- V. PHILIPPE-VOIVENEL Rectorat de Rouen
- H. ZEGHIB Conseil Général de l'Eure

Information : les transparents présentés le 27 mai 2014 sont disponibles en ligne sur le site de l'association : www.syrhano.net/asso.

La séance est ouverte à 14h10 par Hervé PRIGENT, secrétaire de l'association.

En introduction, le secrétaire rappelle que l'objectif du réseau SYRHANO est la mise à disposition d'une architecture mutualisée de services réseau fiables, afin que les établissements puissent développer leurs services numériques. Il rappelle également que cette initiative est cofinancée par la Région Haute-Normandie, l'État et l'Union européenne.

L'ordre du jour prévisionnel est ensuite rappelé :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2013
- Bilan des cotisations au 31 décembre 2013
- Montant des cotisations 2014
- Élection du nouveau Bureau de l'association
- Point d'information général
- Aspects opérationnels : exploitation, services et règles d'usages
- Questions diverses

Le secrétaire rappelle également qu'une assemblée générale extraordinaire doit suivre, pour modifier le nom de l'association (et pour modifier la composition de l'association, voir compte-rendu de cette assemblée générale extraordinaire).

Le secrétaire propose de modifier l'ordre du jour afin de passer en assemblée générale extraordinaire après avoir fixé le montant des cotisations 2014, de telle sorte à pouvoir élire un nouveau Bureau comportant des personnes physiques :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2013
- Bilan des cotisations au 31 décembre 2013
- Montant des cotisations 2014
- PASSAGE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
- Élection du nouveau Bureau de l'association
- Point d'information général
- Aspects opérationnels : exploitation, services et règles d'usages
- Questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée, ce nouvel ordre du jour est validé.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2013

Hervé PRIGENT soumet à l'approbation des membres le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2013. Aucune observation n'est formulée.

Première résolution

L'assemblée valide à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2013. (ce document est disponible sur le site <http://www.syrhano.net/asso>).

2. Bilan des cotisations au 31 décembre 2013

L'association SYRHANO a reçu 840€ de cotisation en 2013. Au 31 décembre 2013 :

- le solde du compte courant est de 1928,22€ ;
- le solde du compte épargne est de 3008,97€.

3. Montant des cotisations pour l'année 2014

Il est proposé que le montant de la cotisation 2014 soit maintenu à 15€.

Deuxième résolution

À l'unanimité, l'assemblée vote le maintien à 15€ du montant de la cotisation SYRHANO.

Passage en assemblée générale extraordinaire.

À l'unanimité, le nom de l'association est changé en "Association des utilisateurs du réseau SYRHANO" et la composition de l'association est modifiée pour que des personnes physiques puissent devenir membres.

Reprise de l'assemblée générale ordinaire à 14h35.

4. Élection du nouveau Bureau de l'association

Le secrétaire sortant énonce les candidatures déjà reçues. Dans l'ordre chronologique :

- Antoine COCHET
- Cédric HOUSSIER
- Hervé PRIGENT
- Patrice LARGE
- Philippe WENDER
- Michel LE STUM

Le secrétaire demande à la salle si d'autres candidatures sont présentées (il précise que des candidatures ultérieures seront les bienvenues). Aucun autre candidat ne se manifeste.

Troisième résolution

Sont élus, à l'unanimité :

- Antoine COCHET
- Cédric HOUSSIER
- Hervé PRIGENT
- Patrice LARGE
- Philippe WENDER
- Michel LE STUM

5. Point d'information général

Hervé PRIGENT passe la parole à Julien DELABY (Région Haute-Normandie) pour un rapide point sur l'aménagement numérique du territoire.

Julien explique que la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) est en cours de réactualisation pour prendre en compte les infrastructures et les usages numériques. Sur la question du déploiement du très haut-débit, des structures opérationnelles départementales, les Syndicats mixtes Eure Numérique et Seine-Maritime Numérique, ont été mises en place au début de l'année : ces structures regroupent chacune Département et Intercommunalités, la Région finançant fortement les projets mutualisés à ce

titre ; elles seront chargées à la fois du déploiement du réseau de collecte au niveau départemental (si celui-ci est manquant ou partiellement manquant) mais aussi du déploiement des réseaux de desserte au niveau intercommunal (afin d'assurer la capillarité vers tout foyer, entreprise ou bâtiment public).

L'aménagement numérique du territoire haut-normand doit prendre en compte les besoins spécifiques des communautés non-marchandes. Un exemple : afin de disposer d'une épine dorsale garantissant sécurité et haute disponibilité, le réseau SYRHANO a un besoin de liaisons interurbaines sur lesquelles sont appliquées des règles d'ingénierie spécifiques. Cela n'est réalisable que dans le cas d'une maîtrise technique de bout en bout de ces liaisons, par exemple possible dans le cas d'une offre de fibres noires. Le rôle de la Région est aussi de sensibiliser sur cette question les acteurs publics réunis au sein des Syndicats mixtes départementaux et les opérateurs privés, présents sur les zones conventionnées (principalement les 4 agglomérations de Rouen, Evreux, Le Havre et Dieppe). En outre, la SCORAN a bien identifié comme prioritaire la connexion en très haut-débit des établissements d'enseignement supérieur et secondaire comme des établissements de santé.

Enfin, une réflexion est engagée afin de trouver la meilleure articulation avec les réseaux régionaux thématiques (typiquement SYRHANO), compatible avec la législation française.

La parole est ensuite donnée à Antoine COCHET (Normandie Université) pour un point sur les orientations proposées dans le cadre du schéma directeur numérique de la ComUE :

Le numérique investit depuis plusieurs années le champ de l'éducation et de l'enseignement supérieur, induisant à la fois des opportunités de transformation et de progrès, et des effets de rupture quant aux pratiques pédagogiques.

Dans ce contexte, les établissements membres de Normandie Université ont élaboré, en partenariat avec les rectorats, les collectivités territoriales, les CROUS, le CNRS, une stratégie numérique commune pour les 6 ans à venir.

La stratégie numérique de Normandie Université s'articule autour de 5 ambitions majeures :

- contribuer à l'économie de la connaissance et à l'attractivité du territoire normand ;
- améliorer l'accès à l'enseignement supérieur ;
- favoriser la réussite de l'étudiant ;
- établir des synergies au service de la Formation et de la Recherche ;
- assurer l'efficacité des modes de fonctionnement.

À partir de ces 5 axes stratégiques, 23 projets concrets ont été définis visant ainsi à garantir à tous les étudiants normands une offre de service homogène et de qualité, à assurer l'accompagnement de l'étudiant, notamment dans son processus d'orientation et de réorientation, à chaque moment charnière de son cursus, à prendre en compte l'élève/ étudiant dans la globalité de son parcours, dans une logique « bac - 3 / bac + 3 ».

Ces projets visent également à développer des ressources pédagogiques numériques et faciliter leur accès, à favoriser les projets d'excellence en lien avec le territoire et à améliorer la mise en réseau des différents acteurs intervenant dans le processus de recherche .

Ils visent enfin à faciliter le travail au quotidien de l'ensemble des agents de Normandie Université.

Trois projets clés ont été identifiés : l'armoire numérique normande, le projet tiers lieux et le développement des équipements aux usages du numérique, prioritairement les équipements visioconférence.

6. Aspects opérationnels : exploitation, services et règles d'usages

Voir les transparents présentés lors de l'assemblée générale : www.syrhano.net/asso.

7. Questions diverses

Aucune autre question n'étant formulée, la séance est levée à 17h.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray, le 27 mai 2014.

Le Président
Michel LE STUM

Le Secrétaire
Hervé PRIGENT